



Bruxelles, 13 juin 2014
PRE 34/14 (Presse)

Conseil AGRICULTURE et PECHE¹, 16 et 17 juin 2014

Heure: 11h00 le 16 juin et 10h00 le 17 juin
Place: Centre de Conférences - Bâtiment KIRCHBERG
Président(s): Georgios KARASMANIS, Ministre du développement rural et de l'alimentation

Les points suivants seront examinés lors de cette session:

AGRICULTURE

- **Distribution de fruits, de légumes et de lait dans les écoles**
Rapport sur l'état d'avancement des travaux (public)
- **Rapport sur l'avenir du secteur laitier**
Présentation par la Commission
Projet de conclusions: adoption
- **Mise en oeuvre de la nouvelle Politique Agricole Commune**
Echange de vues
- **Rapport sur le secteur des fruits et légumes depuis la réforme de 2007**
Projet de conclusions: adoption

PÊCHE

- **Regulation on the landing obligation**
Etat des travaux (public)
- **Mise en œuvre de la Politique Commune de la Pêche: plans concernant les rejets**
Etat des travaux
Echange de vues

Divers

- Mesures législatives sur la santé animale, la santé des plantes et le contrôle (public)
- Utilisation des antibiotiques en élevage
- Indication de l'origine de la viande
- Conférence sur le soutien scientifique à l'agriculture
- Plafonds d'émission pour certains polluants atmosphériques
- Conséquences des tempêtes sur les forêts
- Gestion du stock de capelan - état des lieux

* * *

¹ 3322ème session du Conseil de l'Union européenne.

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

Débats publics /Délibérations publiques²:

La liste des délibérations publiques sera disponible à la page [sessions publiques](#) du site web du Conseil.

* * *

Conférence de presse: *une première conférence de presse sur l'agriculture se tiendra à l'issue du premier jour de réunion (+/- 19h45). Une autre conférence de presse sur les points alimentation et pêche sera organisée le deuxième jour à la fin de la session (+/- 13h30).*

Les événements publics et conférences de presse peuvent être suivis par transmission vidéo:
<http://video.consilium.europa.eu/>

L'accès à la transmission vidéo, téléchargeable en format "broadcast" (MPEG 4), se fera via l'adresse: www.eucouncil.tv.

Des photos de l'évènement seront disponibles en haute résolution dans notre photothèque sur www.consilium.europa.eu/photo.

² Le Conseil siège en public lorsqu'il délibère ou vote sur des actes législatifs. La première délibération du Conseil sur des propositions non législatives importantes relatives à l'adoption de normes juridiquement obligatoires est également publique. Le Conseil tient régulièrement des débats publics sur des questions importantes touchant aux intérêts de l'Union et de ses citoyens, ainsi que sur les programmes du Conseil et de la Commission.